

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 23 juin 2017

7^{ème}Commission

N°CD-2017-3-7-1

Service instructeur

DECS - services archives, patrimoine et mémoire

Service consulté

Service juridique

DRH

DILO

DISPOSITIF DES VEILLEURS DE CHATEAUX DU HAUT-RHIN

Résumé : Le Département a décidé de créer un réseau des Veilleurs de châteaux dans le Haut-Rhin afin que chacun puisse découvrir le patrimoine castral en toute sécurité.

Il s'agit de favoriser la sécurisation des ruines des châteaux, de les sauvegarder, de contribuer au développement touristique et de permettre à toute personne intéressée d'apporter son aide au bénéfice de ce patrimoine. Dans ce cadre, le Département du Haut-Rhin s'appuie sur un réseau de bénévoles que sont les Veilleurs.

Il convient désormais de formaliser le dispositif naissant en officialisant les liens avec les Veilleurs par une Charte mais aussi d'obtenir l'accord formel des propriétaires des châteaux pour intégrer ce dispositif. Aussi vous est-il proposé d'approuver l'ensemble de ce dispositif.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 9 juin 2017.

Cette initiative est le fruit d'une réflexion longuement mûrie en partenariat avec de nombreux acteurs du monde culturel local et régional, et en s'appuyant sur l'expérience réussie dans le Bas-Rhin où les Veilleurs de châteaux ont été mis en place il y a plus de 13 ans.

Une démarche longuement mûrie dans le Haut-Rhin

- Dès 2001, diagnostic de l'ADAUHR concernant 20 ruines de châteaux protégés,
- De 2001 à 2008, convention avec la DRAC, la Région et le Département du Haut-Rhin pour cofinancer des travaux sur les sites castraux : au total, plus de 453 000 € ont été mobilisés sur 12 sites en 9 ans.
- En 2013-2014, actualisation du diagnostic de l'ADAUHR étendu à 26 châteaux du Haut-Rhin.

Un dispositif conçu pour favoriser l'engagement citoyen en faveur du patrimoine castral alsacien :

Il s'agit à la fois de sécuriser les sites, de les sauvegarder, de contribuer au développement touristique et de permettre à toute personne intéressée d'apporter son aide afin de valoriser ce patrimoine en complétant les actions du maître d'ouvrage.

La mission du Veilleur nécessite une présence régulière sur chaque site pour signaler au Département toute particularité ou désordre architectural, afin de guider le maître d'ouvrage quant aux interventions prioritaires.

C'est également avec l'accord de ce dernier, et sous sa responsabilité, que le Veilleur peut, en tant que bénévole, participer à des activités en prolongement de l'action du maître d'ouvrage.

Depuis la réunion d'installation des premiers Veilleurs de châteaux du Haut-Rhin le 24 mars 2016 et le point presse du 7 juillet 2016, le réseau animé et impulsé par le Département rassemble désormais 13 Veilleurs.

Une démarche reposant sur le bénévolat

Les Veilleurs de châteaux sont des collaborateurs bénévoles du Département, ils ne perçoivent ni indemnités, ni frais de déplacement.

Ils ont pour mission première de signaler toute anomalie sur les châteaux et leurs abords permettant ainsi aux maîtres d'ouvrages de sécuriser les sites afin que le public y accède dans les meilleures conditions.

Fédérer les moyens et susciter la mobilisation en faveur du patrimoine alsacien

Le Département ne cherche pas à se substituer aux associations existantes ou aux propriétaires des sites mais incite à mutualiser les énergies et les moyens des associations, des particuliers, des communes, d'autres institutions, ...

Il coordonne les actions et optimise les démarches. Il déploie également l'ingénierie de ses services en proposant :

- une assurance pour les veilleurs,
- un casque et un gilet haute visibilité pour chacun d'eux, et en assure leur renouvellement,
- le transfert du diagnostic de l'ADAUHR aux associations et maîtres d'ouvrage.

La Collectivité mobilise 4 000 € en fonctionnement, en 2017, au titre de cette démarche expérimentale :

- 1 000 € pour la fourniture d'équipements,
- 3 000 € pour l'entretien des bois et forêts autour des châteaux.

Pour les Veilleurs, des temps de formation seront programmés avec divers intervenants institutionnels ou associatifs, sollicités pour partager leurs connaissances : visite commentée sur un site, débroussailler sans nuire à la ruine, les réflexes en matière d'archéologie, ...

6 châteaux sur 6 sites bénéficient de la vigilance des Veilleurs :

- le Dagsbourg : propriété de la commune d'Eguisheim,
- le Hagueneck : propriété de la commune de Wettolsheim,
- le Schrankenfels : propriété du Département (sur le ban de Soultzbach-les-Bains)
- le Herrenfluh : propriété de la commune d'Uffholtz,

- le Bilstein : propriété de la commune de Riquewihr,
- le Stettenberg : propriété de la commune d'Orschwihr.

A ce stade de la démarche expérimentale, une délibération est nécessaire pour entériner l'ensemble du dispositif et permettre de formaliser les liens noués avec les Veilleurs et les premiers partenaires intégrés pour l'heure de manière informelle dans le dispositif naissant.

A cet effet vous trouverez en annexe :

- le dispositif complet des Veilleurs de châteaux du Haut-Rhin,
- une Charte des Veilleurs destinée à valoriser, encadrer et sécuriser l'action de ces collaborateurs bénévoles pour leur éviter toute prise de risque préjudiciable,
- l'information qui sera adressée aux propriétaires des châteaux sur le dispositif des Veilleurs.

En conclusion, il est proposé, au titre du dispositif des Veilleurs de châteaux relevant des politiques en faveur du patrimoine :

- 1) d'approuver le dispositif des Veilleurs de châteaux du Haut-Rhin tel que décrit en annexe 1 ;
- 2) d'adopter la Charte relative aux Veilleurs de châteaux (annexe 2) ;
- 3) d'approuver le document d'information à destination du Maître d'Ouvrage (annexe 3) ;
- 4) de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN